



Quartier de Laden – Petit train : les démolitions se poursuivent

À LA UNE

3^{ème} trimestre 2023

Actualités

Punaises de lit : tout savoir
pour s'en débarrasser

Renouvellement Urbain quartier de
Laden – Petit train : les démolitions
se poursuivent

Les opérations de votre pôle
proximité

Informations

On veille sur vous !

Arrêt de l'ADSL et raccordement
à la fibre

Avis d'échéance dématérialisé

Rappels

Stop aux incivilités

Enquête sur l'occupation
du Parc Social

■ ACTUALITÉS



• PUNAISES DE LIT : TOUT SAVOIR POUR S'EN DÉBARRASSER

Les voyages peuvent donner lieu à une recrudescence des punaises de lit. Tout le monde peut être victime d'une infestation de punaises de lit à son domicile. Cela n'est pas synonyme de manque d'hygiène ! Elles voyagent avec les personnes et peuvent se retrouver n'importe où.

Comment les éradiquer ?

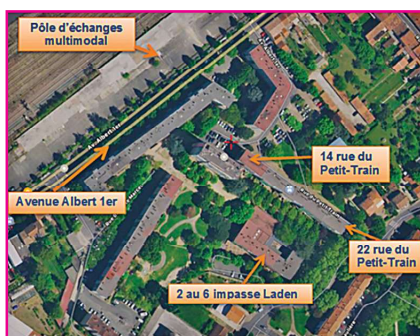
- La première étape consiste à aspirer méticuleusement toutes les surfaces afin de capturer les parasites et leurs œufs.
- Nettoyer ensuite le conduit de l'aspirateur ; sortir le sac de l'aspirateur et le placer dans un autre sac plastique fermé qui sera jeté dans une poubelle extérieure (afin d'éviter de contaminer d'autres lieux).
- Nettoyer tout le linge à la machine, à une température minimum de 55 °C. Si vous n'avez pas de lave-linge, vous pouvez mettre vos vêtements dans un congélateur à - 17 °C pendant au moins 72 heures.
- Se procurer dans la mesure du possible un appareil à vapeur sèche haute température (au moins 120 °C) afin de nettoyer tous les recoins et les tissus de votre logement.

Attention : l'utilisation de produits chimiques tels que les insecticides est fortement déconseillée. Si malgré toutes les recommandations, les punaises de lit résistent, vous devrez faire appel à un spécialiste de la lutte antiparasitaire pour éviter de vous exposer à une intoxication. Après l'utilisation de ce type de produits, il est nécessaire de respecter un délai avant de réintégrer votre habitation.

Conseils pratiques en vacances ou au quotidien

- Privilégiez les méthodes non chimiques telles que le traitement par chaleur sèche (appareil pouvant être loué) ou la congélation.
- Lorsque vous arrivez sur votre lieu de vacances, n'ouvrez pas immédiatement vos valises, faites un tour de la pièce pour vérifier qu'il n'y a pas de traces de présence de punaises de lit (traces de sang, tâches noires sur le matelas...).
- Ne posez pas vos valises sur les lits. Privilégiez des espaces en hauteur ou la salle de bain, à l'écart du coin de sommeil.
- Laissez vos bagages fermés lorsque vous n'avez pas à y prendre quelque chose.
- Si vous achetez des meubles d'occasion, examinez-les et nettoyez-les scrupuleusement avec un appareil à vapeur chaude. Évitez l'achat de matelas d'occasion.
- Si vous achetez des vêtements de seconde main, il est vivement conseillé de les transporter dans un sac fermé hermétiquement et de les laver à 60 °C avant toute utilisation.

• RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER DE LADEN - PETIT TRAIN : LES DÉMOLITIONS



Impasse Laden



Baptiste Marcet

Dans le cadre de l'opération ANRU la 1^{ère} phase de démolition qui s'est achevée le 5 décembre 2022, a concerné les immeubles du 2 au 6 impasse Laden, 14 et 22 rue du Petit Train. L'espace libéré a été engazonné et sera rétrocédé à la Ville de Castres.

Une deuxième tranche de démolition est en cours sur l'immeuble du 2 au 12 rue Baptiste Marcet et doit s'achever dans le courant du mois de septembre 2023.

L'Office met tout en œuvre pour respecter le calendrier arrêté dans la convention de renouvellement urbain.

Cette opération se poursuit donc depuis le 2^{ème} trimestre 2023, par des entretiens et relogements pour l'immeuble du 153,

Avenue Albert 1^{er}. Les relogements ont été programmés cage par cage pour éviter aux locataires de vivre dans des cages d'escalier quasi vides en attendant leur déménagement. A ce jour les cages F et G ont été traitées.

La démolition de cet immeuble est fixée au 1^{er} janvier 2025.

La dernière phase de démolition portera sur l'immeuble du 1 au 11 Alba la Source programmée en 2028.

Sur ces chantiers, les clauses sociales d'insertion économiques qui permettent l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières sont mises en place.



• LES OPÉRATIONS DE VOTRE PÔLE PROXIMITÉ

Comme annoncé lors de précédents OPH info, votre pôle proximité programme régulièrement des actions afin d'améliorer votre cadre de vie. Une opération a eu lieu sur la réparation des étendoirs au quartier de Lameilhé et sur la cité des Jésuites. Une étude est en cours concernant l'utilisation des étendoirs sur tout le patrimoine. Des opérations similaires pourront être menées en fonction des résultats de l'étude.

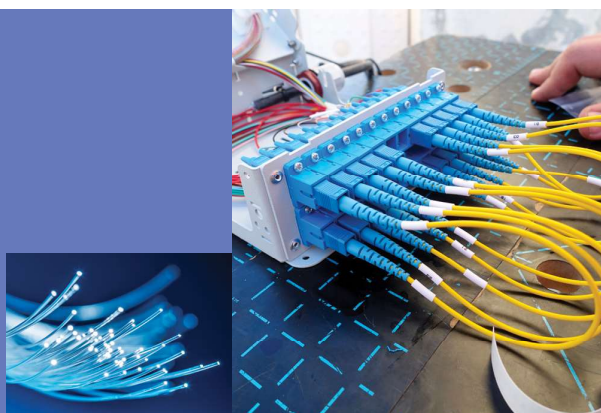
INFORMATIONS

• ON VEILLE SUR VOUS !

Afin de veiller à la bonne occupation du logement et de repérer diverses situations (départs à la cloche de bois, périodes de difficultés matérielles, problème de santé, sous location, squat...), l'OPH met en place une démarche pour la détection de situation anormale.

Cette démarche consiste en une surveillance des boîtes aux lettres par le pôle proximité lors de la distribution toutes les fins du mois des avis d'échéance, ou lors des visites de secteurs.

Lorsque le courrier semble ne pas avoir été relevé depuis un certain temps, le pôle proximité procède à des actions concomitantes (contacter le locataire défaillant, procéder à une enquête de voisinage, ...). Une manière de plus de veiller sur nos locataires et notamment les plus fragiles !



• ARRÊT DE L'ADSL ET RACCORDEMENT À LA FIBRE

Avec le déploiement massif de la fibre optique, le réseau téléphonique cuivre va disparaître. Son extinction est prévue au niveau national pour 2030.

Les lignes ADSL seront opérationnelles jusqu'à la fermeture technique du cuivre de chaque zone. Selon le plan établi par Orange, il y a un délai de trois ans entre l'annonce de la fin de l'ADSL dans une commune et la fermeture technique effective. Lors de la fermeture du réseau ADSL, l'opérateur prendra contact avec les abonnés pour leur proposer des offres de substitution en fibre optique ou sur une autre technologie. Sur le plan national, l'ADSL a déjà commencé sa migration. Concernant la commune de Castres, la date de fermeture n'est pas encore communiquée.

• AVIS D'ÉCHÉANCE DÉMATÉRIALISÉ

L'OPH de la CACM a mis en place la dématérialisation des avis d'échéance depuis le mois de juin 2023. Vous êtes déjà plus de 400 à avoir adhéré à ce dispositif qui permet de faire un pas de plus vers le « zéro papier ». Si vous n'y avez pas encore souscrit, vous pouvez le faire en remplissant une demande à l'accueil de l'OPH de la CACM.

En espérant vous voir nombreux y adhérer !



Pour rappel, vos trois derniers avis d'échéance sont disponibles sur le site internet www.oph-castres.fr dans votre espace locataire.

■ RAPPEL

• STOP AUX INCIVILITÉS

Le personnel de l'Office est régulièrement confronté à des agressions verbales, dont la fréquence augmente hélas. Effectuant une mission de service public au profit des locataires, le personnel de l'Office a non seulement droit au respect mais toute agression verbale, menace ou agression physique à l'égard du personnel peut donner lieu à des poursuites judiciaires engagées à l'encontre du ou des auteurs.

Menace de commettre un délit ou un crime contre une personne chargée d'une mission de service public

3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende, jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende en cas de menace de mort ou de menace d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes

Faire usage de paroles, gestes, menaces, écrits de toute nature non rendus publics ou d'objet quelconque adressé à une personne chargée d'une mission de service public

6 mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende

AGRESSION

Destruction, dégradation ou détérioration d'un bien commise sur une personne chargée d'une mission de service public

5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende

Violences entraînant une incapacité de travail inférieure ou égale à 8 jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail, commises contre une personne chargée d'une mission de service public

3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende

Violences entraînant une incapacité de supérieure à 8 jours, commises contre une personne chargée d'une mission de service public

5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende

• ENQUÊTE SUR L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL

Vous avez l'obligation en tant que locataire, de répondre au questionnaire qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'enquête sur l'occupation du parc social (dite enquête OPS).

Comment répondre à cette enquête ?

Par courrier : remplissez le formulaire reçu, joignez les justificatifs et retournez l'ensemble à l'aide de l'enveloppe jointe directement au siège de l'OPH 15, rue Amiral Galiber 81100 Castres,

AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023

Sans réponse de votre part, vous vous exposez au paiement d'un supplément de Loyer de Solidarité maximum appliqué jusqu'à réception de l'enquête complète et au paiement d'une pénalité de 7,62 euros par mois entier de retard et des frais de dossier d'un montant de 25 euros, les deux non remboursables, à compter du 1^{er} janvier 2024.

